Feuille de route de l'Université Lumière Lyon 2

pour la Science Ouverte

Ce document a été présenté aux membres de la commission recherche, aux directeur·rices d'unités et aux directeur·rices d'Ecoles doctorales lors du séminaire « Recherche hors les murs » organisé le 15 avril 2022.

Editorial

La science ouverte, ou *open science*, est un mouvement dont l'objectif est de rendre accessibles à tous·tes les résultats de la recherche scientifique pour la plupart issus de financements publics. Concrètement, il s'agit de sortir ces résultats des revues et des bases de données payantes et/ou fermées, pour les diffuser le plus largement possible aux autres chercheur·es mais aussi aux professionnel·les et aux citoyen·nes sans entrave, sans délai et gratuitement.

La science ouverte a pour ambition :

de stimuler les interactions entre chercheur·es, en faisant en sorte que les données produites soient faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (principes FAIR)

d'améliorer la qualité des travaux scientifiques grâce à une science plus cumulative, plus fortement étayée par des données partagées et plus transparente

de démocratiser l'accès aux savoirs afin de renforcer la confiance des citoyen·nes dans la science

Les stratégies engagées aux niveaux national et européen par la Loi pour une République Numérique, les Plans nationaux pour la science ouverte 1 et 2, la cOAlition S et l'ANR, confèrent désormais un cadre solide à cette dynamique en faveur de l'accès ouvert. France Université (ex CPU) a par ailleurs créé un réseau Science ouverte qui se réunit très régulièrement pour partager une information en constante évolution.

Signataire, en 2003, de la Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance, l'Université Lumière Lyon 2 a progressivement développé une politique de science ouverte avec la création, en 2005, d'une **archive ouverte institutionnelle** qui a évolué vers une collection dans HAL créée en 2009. En 2018, a été inauguré un **portail HAL Lyon 2** dont le nombre de dépôts en texte intégral augmente chaque année (+10 % de texte intégral entre 2018 et 2021). Afin de fournir des indicateurs de promotion de la science ouverte, l'établissement dispose en outre, depuis 2021, d'un **baromètre de la science ouverte** et a proposé des indicateurs chiffrés dans le Projet Annuel de Performance (PAP). Des formations à la

science ouverte ainsi qu'un accompagnement personnalisé à la rédaction de plans de gestion de données ont également été mis en place..

Dans le cadre de son projet d'établissement et dans un contexte d'évolution accélérée des pratiques et des préconisations définies à l'échelle nationale et européenne, l'Université Lumière Lyon 2 a souhaité s'engager de façon plus volontariste dans une politique de science ouverte. Celle-ci représente un enjeu fort non seulement pour la recherche mais aussi pour le renforcement du lien entre science et société concrétisé par la création, fin 2021, d'une direction Science et société. Depuis mars 2021, le périmètre de la vice-présidence à la recherche et à la formation doctorale s'est élargi à la science ouverte et deux postes dédiés ont été mutualisés entre la DRED et le SCD.

A l'automne 2021, un groupe de travail formé de la VP recherche, des personnels du SCD et de la DRED mobilisés dans la politique de science ouverte, de la référente intégrité scientifique (RIS), d'enseignant·es-chercheur·es intéressé·es par le projet et d'un jeune docteur a été constitué. Ce groupe de travail s'est réuni régulièrement et dans différents formats entre octobre 2021 et mars 2022.

Un travail de *benchmark* a été réalisé ainsi qu'une analyse des nombreux manifestes et textes réglementaires dédiés à la science ouverte parus récemment. Des axes de réflexion ont été identifiés et pris en charge par des sous-groupes de travail.

Lors de la première réunion, les membres du groupe de travail ont décidé de ne pas rédiger une charte de la science ouverte mais de s'engager dans une démarche plus ambitieuse qui prendrait la forme d'une feuille de route. Celle-ci a été rédigée collectivement et a pour but d'accompagner l'appropriation de la démarche de science ouverte par les enseignant·es-chercheur·es et les doctorant·es de l'établissement, en tenant compte de la diversité des cultures disciplinaires.

Six axes programmatiques ont été définis :

Axe 1 : Accroitre la visibilité de la production scientifique des EC

Axe 2 : Ouvrir et partager les données de la recherche

Axe 3 : Soutenir l'édition scientifique en accès ouvert

Axe 4 : Informer et former la communauté scientifique à la science ouverte

Axe 5 : Inscrire la science ouverte au cœur de la démarche Science et société

Axe 6 : Engager l'établissement dans une réflexion sur l'évolution de l'évaluation de la recherche

En complément de ces six axes, la thématique **Science ouverte et intégrité scientifique** a fait l'objet d'un développement spécifique.

Isabelle von Bueltzingsloewen, vice-présidente chargée de la recherche, de la formation doctorale et de la science ouverte

Intégrité scientifique et science ouverte

L'intégrité scientifique, définie comme « l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux »[1], entretient un lien étroit avec la démarche d'ouverture et de transparence de la science et plus généralement avec l'exigence de qualité qui doit fonder la production de connaissances scientifiques. Le décret du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique stipule ainsi, dans son article 2, que les établissements publics contribuant au service public de la recherche sont tenus de promouvoir « la diffusion des publications en accès ouvert et la mise à disposition des méthodes et protocoles, des données et des codes sources associés aux résultats de la recherche afin d'en garantir la traçabilité et la reproductibilité. » De même, dans son article 6, le décret met l'accent sur la nécessité pour les établissements de contribuer à la conservation, à la communication et à la réutilisation des données et fait des plans de gestion de données (PGD) le cadre normal de toute recherche.

Le partage de la science doit nécessairement intégrer les enjeux d'intégrité scientifique. Car la confiance que les citoyen·nes accordent à la science peut à tout moment être remise en question par toutes sortes de manquements à l'intégrité scientifique mais aussi à la déontologie. Ces manquements (plagiat, falsification ou fabrication de données ou autres pratiques de recherche critiquables, etc.) doivent donc être prévenus par l'accompagnement des chercheur·es et par la construction de normes collectives adaptées aux différentes pratiques de recherche (recherche en archives, entretiens, recherche-action, participative ou collaborative, etc.)[2]. En 2020, l'université Lumière Lyon 2 a nommé une référente intégrité scientifique. Celle-ci s'est entourée d'un comité qui a pour mission de traiter les manquements à l'intégrité scientifique mais aussi de promouvoir une culture de l'intégrité scientifique en informant et en formant les étudiants et les personnels à ses enjeux[3].

[1] Article L. 211-2 du code de la recherche

[2] Voir le site du HCERES https://www.hceres.fr/fr/integrite-scientifique

[3] La référente intégrité scientifique de Lyon 2 est joignable à l'adresse suivante : Referente-IS@univ-lyon2.fr
Pour plus d'informations sur son rôle :
https://www.univ-lyon2.fr/recherche/presentation/ris-1

AXE 1 –

Accroitre la visibilité de la production scientifique des enseignant·es-chercheur·es et chercheur.es

Contexte

Dans le cadre des politiques d'ouverture de la science définies à l'échelle nationale et internationale, l'accès libre aux publications scientifiques est devenu un impératif, en particulier pour les agences de financement de la recherche qui incitent voire contraignent les auteur·rices à déposer le texte intégral de leurs publications dans des archives ouvertes. C'est le cas des publications financées sur projets aux niveaux national (Agence nationale de la recherche - ANR) ou européen (Horizon Europe, ERC) qui doivent être déposées dans des entrepôts ouverts.

Préconisations

- Augmenter la proportion de texte intégral déposé dans HAL Lyon 2.
  - Tendre vers l'exhaustivité des dépôts (publications, mémoires de recherche, thèses).
  - Généraliser l'accès ouvert aux publications issues de recherches sur projets.
- Optimiser la visibilité et le suivi de la production scientifique.
  - Signaler les notices dans HAL pour toutes les productions Lyon 2.
  - Généraliser la création d'identifiants chercheurs (idHal et ORCID).
  - Homogénéiser et normaliser les signatures.
- Valoriser et reconnaître la diversité de la production scientifique.

Actions

- 2022-2025 : atteindre 40 % de texte intégral de publications déposé annuellement dans HAL.
- 2022-2025 : atteindre 60 % de thèses déposées en texte intégral dans HAL-Thèses.
- 2022-2025 : généraliser le dépôt des mémoires de master dans la plateforme d'accès ouvert DUMAS.
- 2022 : créer des collections personnalisées pour toutes les unités de recherche dans le portail Hal Lyon2
- 2022 : lancer une campagne de promotion des identifiants chercheurs.
    - Proposer un accompagnement à la création d'identifiants IdHAL et ORCID
    - Promouvoir l'interopérabilité entre IdHal et ORCID.
- 2023 : édicter des recommandations aux unités sur la signature des publications.
- 2022-2023 : optimiser et systématiser les indicateurs valorisant la science ouverte (baromètre interne de la science ouverte et PAP).
- 2023 : produire un rapport annuel valorisant toutes les formes de la production scientifique des unités de recherche dans une approche quantitative et qualitative.

AXE 2 –

Ouvrir et partager les données de la recherche produites dans les unités de recherche

Contexte

Le partage des données de la recherche, qui doivent être collectées dans le respect des règles éthiques et juridiques, est un préalable indispensable au partage des connaissances et à leur reproductibilité.

La Loi pour une République Numérique votée en 2016 fait de l'ouverture des données de la recherche le principe par défaut. Cette politique volontariste mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale porte tout à la fois sur la gestion, la conservation, l'ouverture et le partage des données. Celles-ci doivent être conformes aux principes FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables).

Les plans de gestion de données (PGD) visent à structurer, pour chaque projet, les données FAIR. Les agences de financement de la recherche sont de plus en plus nombreuses à les exiger (ANR, ERC, Horizon Europe) mais les PGD sont recommandés pour tous les projets de recherche, financés ou non[4].

[4] Les établissements publics et fondations reconnues d'utilité publique mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 211-2 du code de la recherche définissent une politique de conservation, de communication et de réutilisation des résultats bruts des travaux scientifiques menés en leurs seins. À cet effet, ils veillent à la mise en œuvre par leur personnel de plans de gestion de données et contribuent aux infrastructures qui permettent la conservation, la communication et la réutilisation des données et des codes sources. Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics

Depuis 2019, l'Université Lumière Lyon 2 accompagne systématiquement les porteur·ses de projets lauréats. Ils sont sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion de leurs données, aiguillés dans la rédaction de leur PGD, et orientés dans l'offre très vaste des entrepôts de données. L'établissement participe par ailleurs, en lien avec les partenaires du site, à une enquête sur les données de recherche en SHS[5] qui donnera lieu à un rapport et des préconisations.

Préconisations

- Promouvoir une culture du partage des données et l'adoption des principes FAIR.
- Identifier et analyser les besoins des enseignant·es-chercheur·es en prenant en compte les spécificités disciplinaires. Les orienter vers une offre adaptée de stockage et de sauvegarde des données, aux niveaux local et national.
- Encourager le dépôt des données liées aux publications mais aussi celui des données brutes.
- Renforcer l'accompagnement personnalisé des porteur·ses de projets ANR et européens dans la gestion du cycle de vie de leurs données et étendre ce service à tous les porteur·ses de projets.
- Mutualiser les compétences entre les services qui interviennent dans le cycle de vie des données.
- Inciter à la réutilisation des données issues de la statistique publique.

Actions

- 2022 : analyser et restituer les résultats de l'enquête sur les pratiques des chercheur.es en matière de gestion de leurs données.
- 2022 : encourager le dépôt de données liées aux publications sur différentes plateformes dont *recherche data.gouv*
- 2022 : créer un pôle d'expertise interne formé des différents acteurs du cycle de vie des données : archiviste, DPO, DSI, pôle ingénierie de projet de la DRED, professionnels de l'IST.
- 2023 : sensibiliser et former à la publication des jeux de données dans des revues dédiées (*Datapapers*).
- 2022-2025 : renforcer l'accompagnement des chercheur·es dans la rédaction de leur PGD.
- 2022-2025 : proposer une formation modulable au PGD (collective, personnalisée, disciplinaire ou par projet).
- 2024 : favoriser l'utilisation des données de la statistique publique nationale et européenne.

contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique.

[5] Recensement des pratiques, des besoins et des outils utilisés par les chercheur.es, enseignant.es-chercheur.es, doctorant·es, post- doctorant·es et personnels de la recherche en SHS quant à la gestion de leurs données de recherche, 2021.

AXE 3 –

Soutenir l'édition scientifique en accès ouvert

Contexte

Le PNSO2 stipule que « l'ouverture des publications scientifiques doit désormais devenir une pratique incontournable ». Cette ouverture peut se faire *via* le dépôt dans une archive ouverte publique ou par la publication nativement en accès ouvert.

Au sein de l'Université Lumière Lyon 2, le soutien à la publication d'ouvrages en accès ouvert est principalement porté par les Presses universitaires de Lyon (ouvrages en sciences humaines et sociales, en art et en littérature) et MOM Éditions (ouvrages traitant des sociétés anciennes dans leur pluralité). Ces deux structures éditrices qui ont vu le jour à la fin des années 1970 se sont associées à la plateforme Persée pour diffuser leurs fonds. Elles sont également présentes sur la plateforme OpenEdition Books. Chaque nouveauté éditée par les PUL et par MOM Éditions est mise en ligne sur la plateforme OpenEdition Books au moment de sa sortie papier en librairie, grâce à la chaîne éditoriale Métopes.

Depuis 2019, deux engagements forts ont été pris en faveur de la science ouverte : le comité éditorial des PUL a défini une politique éditoriale prenant en compte les objectifs de la science ouverte. En outre l'université Lumière Lyon 2 s'est associée à l'université Jean Moulin Lyon 3 et à la Maison des sciences de l'homme Lyon Saint-Étienne pour créer Prairial, pôle éditorial de soutien aux revues de sciences humaines et sociales en accès ouvert. En plus d'une plateforme de diffusion, qui héberge actuellement 15 revues, Prairial propose d'autres services aux équipes éditoriales afin de les accompagner vers l'accès ouvert. Prairial s'est pour cela associé à des acteurs nationaux : OpenEdition, Persée, Métopes, Mir@bel et Repères (Réseau de pépinières de revues scientifiques en accès ouvert)

Préconisations

- Mener une réflexion, dans le cadre de l'alliance des éditeurs scientifiques dont la création est prévue dans le PNSO2, sur l'évolution du modèle économique des éditeurs scientifiques publics, leur représentation à l'échelle nationale et internationale et les contrats d'auteurs sans cession de droits.
- Engager une veille sur les frais supportés par l'établissement pour la publication en accès ouvert (APC).

Actions

En 2022-2025 :

- Poursuivre la diffusion des fonds anciens des PUL sur la plateforme Persée.
- Étendre à d'autres revues l'accompagnement vers l'accès ouvert.
  - Renforcer la qualité éditoriale et les bonnes pratiques.
  - Améliorer la connaissance des écosystèmes éditoriaux.
  - Assurer une gouvernance transparente et durable de Prairial.
- Soutenir financièrement le DOAJ, répertoire de revues scientifiques en libre accès répondant à des critères de qualité.

AXE 4 –

Informer et former la communauté Lyon 2 à la science ouverte

Contexte

L'évolution rapide et complexe des enjeux liés à la science ouverte a amené les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche à définir une stratégie institutionnelle afin d'étendre et de généraliser l'acclimatation des grands principes de la science ouverte au sein de leurs communautés.

L'accompagnement et la formation des communautés de recherche constituent dès lors un impératif à tout engagement en faveur de la science ouverte. Le PNSO2 incite à « développer et valoriser les compétences de la science ouverte tout au long du parcours des étudiant·es et des personnels de la recherche ».

Consciente des enjeux liés à la science ouverte, l'Université Lumière Lyon 2 a anticipé ces préconisations en proposant d'accompagner, d'informer, et de former les enseignant·es-chercheur·es, les doctorant·es et les personnels administratifs et techniques.

Afin de favoriser la dissémination des connaissances et de sensibiliser sa communauté à la science ouverte, elle propose des formations thématiques dédiées aux doctorant·es du site Lyon Saint-Étienne, aux nouveaux/elles maître.sses de conférences, un accompagnement individualisé pour les enseignant·es-chercheur·es ainsi que des formations internes pour les personnels de bibliothèque et IST.

Préconisations

- Intensifier la formation interne pour permettre une acculturation des personnels de l'Université à la stratégie science ouverte de l'établissement.
- Dynamiser la formation à la science ouverte dans les écoles doctorales, en enrichissant et en diversifiant les contenus des modules dédiés.
- Accompagner les chercheur·es dans le cadre d'ateliers personnalisés, aux thématiques larges et spécialisées qui prennent en compte l'évolution rapide de la science ouverte.
- Soutenir la montée en compétences des formateurs.
- S'inscrire dans les dynamiques de structuration territoriale et locale de formation, en répondant aux AAP et aux AMI dédiés à la science ouverte.

Actions

- 2022 : proposer un module d'enseignement pilote sur la science ouverte (9 heures) aux trois écoles doctorales portées par Lyon 2.
- 2023-2025 : étendre le dispositif aux établissements partenaires du site, puis à toutes les écoles doctorales et intégrer ce module expérimental au module de formation doctorale Isidoc't.
- 2022-2025 : intégrer des formations à la science ouverte dans le catalogue de formation continue de l'Université 2022-2025 : intervenir dans les unités de recherche en expérimentant de nouveaux modes, outils et formats d'apprentissage (ludification notamment).

- 2022 : contribuer par une réponse de site à la deuxième vague de l'AMI *Atelier de la donnée.*
- 2022-2025 : répondre aux AAP/AMI dans une logique participative et fédératrice des compétences du site Lyon Saint-Étienne.

AXE 5 –

Inscrire la science ouverte au cœur de la démarche sciences et société

Contexte

La diffusion des méthodes, des résultats et des outils de la recherche, adossée à leur appropriation par la société civile, est une préoccupation nécessaire des communautés scientifiques[6] : l'information fiable du/de la citoyen·ne et le développement des sciences participatives et de la recherche collaborative sont devenus un enjeu majeur des interactions entre science et société.

Il s'agit de réaffirmer le rôle de l'université comme amplificatrice de la circulation et de la coproduction des savoirs. L'appropriation sociale des résultats et des données de la recherche ne peuvent se décréter et impliquent que des actions concrètes soient menées.

La démarche de science ouverte vient rencontrer trois défis posés par les sciences avec et pour la société (SAPS) et la science comme bien commun : la vie des données de la recherche dans le cadre des sciences participatives et des recherches collaboratives ; l'actualisation et le partage du patrimoine scientifique universitaire ; la contribution des acteur·rices de la recherche à des espaces collaboratifs non académiques.

L'Université Lyon 2 s'est engagée de longue date dans cette démarche et revendique cette inscription de la science au cœur de la société[7]. Il importe de renforcer cette implication sociale, de l'adapter aux nouvelles attentes, à la diversité des publics et aux nouveaux usages de l'information scientifique.

Préconisations

- Favoriser l'appropriation, dans différents formats, des publications scientifiques et des données de la recherche par la société civile, les acteur·rices du monde économique et les collectivités territoriales.
- Proposer des méthodologies et des outils pour la collecte, la gestion et le partage des données coproduites dans le cadre de projets de recherche participative ou collaborative.
- Rendre accessible et valoriser le patrimoine scientifique local afin de favoriser le dialogue avec la société.

[6] Les collaborations entre communauté scientifique et société civile se développent et sont encouragées par la politique publique de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'échelle nationale : Charte des sciences et recherches participatives en 2017, Loi de Programmation de la recherche n° 2020-1674 du 24 décembre 2020.
https://www.science-ensemble.org/pdf/charte-francaise-des-sciences-et-recherches-participatives.pdf

[7] Plan stratégique et plan d'actions Sciences et société de l'Université Lumière Lyon 2, voté en CA le 28 janvier 2022.https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/plan-strategique-science-et-societe-2022-ca-28012022-2-v3_1643804830735-pdf

- Favoriser la contribution des acteur·rices de la recherche à des espaces collaboratifs non-académiques par des projets partenariaux et l'organisation d'événements partenariaux.

Actions

- 2022-2025 : former les étudiant·es, les doctorant·es, les chercheur·es et les partenaires extra-académiques aux conditions méthodologiques et éthiques de la coproduction des savoirs et des données issus de recherches participatives et collaboratives.
- 2023 : proposer des outils et des cadres réglementaires de partage des données coconstruites dans le cadre de projets de recherche participative et collaborative.
- 2022-2025 : soutenir les activités du Musée des Moulages (MuMo) et valoriser et mettre à disposition ses collections.
- 2023-2025 : valoriser les collections de la cartothèque de l'UFR Temps et Territoires en identifiant les plus pertinentes pour des publics non académiques.
- 2022-2025 : impulser et soutenir la contribution à des espaces collaboratifs non académiques (encyclopédies et espaces collaboratifs « citoyens ») par des événements partenariaux.
- 2022-2025 : développer l'utilisation des résultats et des données de la recherche dans un but pédagogique, en partenariat avec les acteurs de l'éducation et le CCSTI Rhône-Université de Lyon (dispositif Pop'Sciences JEUNES).

AXE 6 –

Engager l'établissement dans une réflexion sur l'évolution de l'évaluation de la recherche

Contexte

L'ouverture de la science invite à repenser l'évaluation de la recherche et des enseignant·es-chercheur·es afin d'atténuer les nombreux biais et dérives qui en altèrent les fondements. L'enjeu est de changer de paradigme et de dépasser une logique quantitative, exclusivement fondée sur le nombre de publications dans des revues indexées dans de grandes bases de données bibliographiques (principalement le *Web of Science* et *Scopus)* qui sont loin de couvrir l'ensemble de la production scientifique de l'établissement.

La déclaration de San Francisco (DORA) de 2013 et son adoption par de nombreux établissements d'enseignement supérieur est venue remettre en question cette approche de l'évaluation. Plus récemment, le PNSO2 (2021, p. 22) et l'Appel de Paris (2022) ont marqué un tournant décisif en incitant les établissements français à adhérer et à contribuer à une alliance européenne pour la réforme de l'évaluation.

L'université Lumière Lyon 2 entend contribuer aux discussions actuelles et s'engager en faveur d'une évaluation de la recherche incluant davantage la science ouverte et le dialogue science et société. L'objectif est aussi d'adopter une posture plus qualitative et respectueuse de la diversité des productions scientifiques, des particularités disciplinaires et des profils et trajectoires de chercheur·es.

Préconisations

- Se positionner et s'engager comme partie prenante des actions menées pour la réforme de l'évaluation de la recherche, à l'échelle nationale et européenne.
- Faire évoluer l'évaluation des projets, des activités de recherche et des enseignant·es-chercheur·es à l'Université Lyon 2, en valorisant, outre des engagements de différente nature, la science ouverte, les SAPS et la diversité de la production scientifique et en tenant compte des spécificités des SHS et de la diversité des cultures disciplinaires.

Actions

- 2022 : signer la Déclaration de DORA
- 2022-2025 : effectuer une veille rapprochée sur les travaux de l'alliance européenne pour la réforme de l'évaluation de la recherche et sur les nouvelles métriques de l'évaluation.
- 2022 : créer un groupe de réflexion interne sur l'évaluation de la recherche
- 2023 : adopter de nouveaux critères d'évaluation des projets et des activités de recherche à Lyon 2.
- 2023 : Promouvoir des critères « science ouverte » dans le recrutement et les promotions des enseignant·es-chercheur·es.

Une trajectoire pluri-annuelle

Les axes listés dans cette feuille de route constituent un outil de pilotage pour une déclinaison stratégique, politique et opérationnelle de la science ouverte à l'Université Lumière Lyon 2. Elle permet de rendre compte des actions menées, d'élaborer des tableaux de bord et de favoriser de nouvelles orientations à visée corrective ou évolutive.

La FRoSO a en effet vocation à évoluer au gré des nouvelles recommandations nationales et internationales, ainsi que des résultats ou des obstacles rencontrés en interne dans la mise en œuvre de la politique de science ouverte. Elle sera réévaluée annuellement, au prisme du croisement avec d'autres thématiques portées par l'université.

Préconisations

- Procéder à une évaluation annuelle de la trajectoire de la FRoSO dans ses différents axes.
- Proposer des espaces d'échanges sur la science ouverte aux différents acteur·rices de l'établissement, pour enrichir la réflexion autour des évolutions de la FRoSO.

Actions

Réunir annuellement un comité de suivi de la feuille de route piloté par la vice-présidente recherche

- Produire et publier annuellement un baromètre interne de la science ouverte.
- Produire des indicateurs annuels pour mesurer l'état d'avancement des différents axes de la FRoSO.
    - Quantification et qualification des publications en libre accès, des formations, des actions autour des données, des données en accès ouvert, des revues et des actions vers la société.
- Diffuser régulièrement un bilan critique des actions menées.
- Amender, au besoin, la feuille de route.

Glossaire

AAP : Appel à Projet
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANR : Agence Nationale de la Recherche
AO : Archives Ouvertes
APC : Articles Proceeding Charges
APPI : Appel à Projets Pluridisciplinaires Internes
CESSDA : Consortium of European Social Science Data Archives
CSTI : Culture Scientifique Technique et Industrielle
DMP : Data Management Plan (cf. PGD)
DOAJ : Directory of Open Access Journals
DORA : San Francisco Declaration On Research Assessment
DPO : Délégué à la Protection des Données
DRED : Direction de la Recherche et des Écoles Doctorales
DSI : Direction des Systèmes d'Information
DUMAS : Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance
ERC : European Research Council
FAIR : Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable
GED : Gestion Électronique des Documents
HAL : Hyper Article en Ligne
IST : Information Scientifique et Technique
Métopes : Méthodes et Outils pour l'édition structurée
MOM : Maison de l'Orient et de la Méditerranée
MSH LSE : Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Étienne
MuMo : Musée des Moulages (Lyon 2)
ORCID : Open Researcher and Contributor ID
PGD : Plan de gestion de données (en anglais DMP)
PNSO1 : Premier plan national pour la Science Ouverte
PNSO2 : Deuxième Plan National pour la Science Ouverte
PUL : Presses universitaires de Lyon
Quetelet : Réseau français des centres de données pour les sciences sociales
SAPS : Science Avec et Pour la Société
SCD : Service Commun de la Documentation
SHS : Sciences Humaines et Sociales
WoS : Web of Science.